

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Projet de loi pour une politique nationale des proches aidants : une avancée intéressante selon l'AREQ

Québec, le 11 juin 2020 – Le gouvernement du Québec déposait aujourd’hui le projet de loi 56 prévoyant l’adoption d’une politique nationale pour les proches aidants, assortie d’un plan d’action renouvelé tous les cinq ans et d’un comité de suivi. L’Association des retraitées et retraités de l’éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ) accueille favorablement ce projet loi qui rejoint plusieurs des aspects demandés depuis longtemps par les personnes proches aidantes.

« Les personnes proches aidantes sont les piliers des soins aux aînés, mais ont été trop longtemps négligées. Ce sont des partenaires du réseau de la santé qui méritent reconnaissance et respect. En ce sens, le gouvernement du Québec fait un pas dans la bonne direction en vue de la reconnaissance légale de leur contribution », souligne Lise Lapointe, présidente de l'AREQ.

Des obligations pour tous les ministères

De plus, l'AREQ voit d'un bon œil l'obligation faite aux différents ministères de tenir compte de la politique dans la définition de leurs orientations et de leurs programmes.

« Soutenir les personnes proches aidantes doit être un effort collectif ! C'est pourquoi tous les ministères doivent être mis à contribution afin de veiller à ce que les personnes qui s'occupent de leurs proches en situation de vulnérabilité puissent le faire avec le plus grand soutien possible, que nous pensions aux finances, aux services de répit, à l'organisation du territoire ou à l'offre de soins de santé dans chaque région. Que les personnes proches aidantes ne soient laissées pour compte par aucun ministère susceptible de les épauler », affirme Mme Lapointe.

Le plan d'action devra être concret et financé adéquatement

Dans le passé, nous avons vu s'échouer trop de plans d'action gouvernementaux, car les budgets n'ont pas suivi les intentions. En ce sens, l'AREQ exhorte le gouvernement à s'assurer qu'un financement adéquat soit au rendez-vous.

« Nous pouvons avoir les plus belles intentions du monde, mais si le budget ne suit pas, tout cela ne sera que des belles paroles. L'enjeu est trop important pour ne pas y accorder les fonds nécessaires. Trop de personnes proches aidantes s'épuisent à la tâche et n'ont pas le soutien espéré du réseau de la santé, déplore Mme Lapointe ».

Les soins à domicile et les adaptations domiciliaires doivent faire partie de la solution

L'AREQ rappelle que le soutien des personnes proches aidantes doit absolument passer par des soins à domicile en quantité suffisante et de qualité et par l'adaptation des domiciles des personnes en perte d'autonomie pour assurer leur sécurité. Si celles-ci tombent au combat, c'est souvent faute d'accès à des soins à domicile dans leur région. Cette situation fait en sorte de nuire autant à la personne aidante qu'à la personne aidée. Le système négligé des soins à domicile mine la santé des aidantes et aidants et aggrave la perte

d'autonomie de la personne aidée, forçant ainsi un déplacement en hébergement qui aurait pourtant pu être évité.

Enfin, l'AREQ tend la main au gouvernement pour participer à l'élaboration de cette loi et à l'application de celle-ci. Plusieurs de nos membres sont des personnes proches aidantes dévouées qui ont leur mot à dire.

À propos de l'AREQ

Fondée en 1961, l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ) compte plus de 59 000 membres dans l'ensemble des régions du Québec. L'AREQ est affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

-30-

Source : Samuel Labrecque, conseiller en communications
Cell. : 418 802-1357 / Courriel : labrecque.samuel@areq.lacsq.org